

3A-MK

SASU au capital de 1000,00 euros
Siège social: 111 TER RUE LEDRU ROLLIN
94100 ST MAUR DES FOSSES
R.C.S : 89465737800010 Creteil

PV d'assemblée générale extra-ordinaire du 29/02/2024

Le 29/02/2024 à 10H00

3A-MK représentée par MOHAND AREZKI AIT AMARA détenant 1000 parts en pleine propriété

associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

Monsieur AIT AMARA MOHAND AREZKI préside la séance en qualité de Liquidateur

Décision n°1

L'associé unique décide de nommer Monsieur AIT AMARA MOHAND AREZKI né le 18/11/1984 à AZAZGA(ALGERIE) demeurant 111 TER RUE LEDRU ROLLIN,94100,ST MAUR DES FOSSES. de nationalité Française gérant de la société pour une durée indéterminée à compter de ce jour. Les fonctions de gérant seront exercées dans le cadre des dispitions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts. La rémunération du mandat sera décidée ultérieurement par l'assemblée. Monsieur AIT AMARA MOHAND AREZKI déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Décision n°2

L'associé unique, statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde de 11298 euros incluant le capital initial de 1000 euros, et un boni de 10298 euros.

Décision n°3

L'associé unique constate que le solde de liquidation est de 11298euros et décide de solder cette somme par imputation sur le compte courant d'associé.

Décision n°4

L'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Décision n°5

L'associé unique, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le liquidateur

L'associé unique